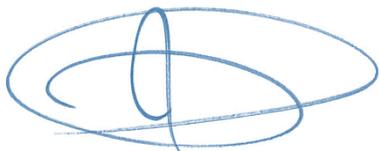


Certificat relatif au déroulement de la consultation écrite

Je, Jeannoé Lamontagne, directeur général de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois certifie :

- que j'ai transmis, avec le règlement pour approbation de la ministre, tous les commentaires reçus par la municipalité suivant la publication de l'avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement 397-2020 Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 486 314 \$ pour le projet de réaménagement de la rue Lionel, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 486 314 \$;
- qu'aucun commentaire n'a été reçu par la municipalité suivant la publication de l'avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement 397-2020 Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 486 314 \$ pour le projet de réaménagement de la rue Lionel, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 486 314 \$;



Jeannoé Lamontagne

Directeur général

13 juillet 2020

Date